

## Direction de la Santé Publique

Unité Départementale de La Manche

Santé/Environnement Place de la Préfecture BP 50431

## **50001 SAINT-LÔ CEDEX**

Téléphone: 02.33.06.56.13 Télécopie: 02.33.06.56.84

Messagerie: ars-normandie-se50@ars.sante.fr Site internet: https://www.normandie.ars.sante.fr Affaire suivie par Marina LAGOUGE

Téléphone: 02.33.06.56.78

Mail: marina.lagouge@ars.sante.fr



Saint-Lô, le 21 décembre 2023

MONSIEUR LE PRESIDENT SDEAU 50 - CLEP ST HILAIRE AFF Rond Point de La Liberté 110 Rue de La Liberté 50000 SAINT LO

Objet : Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé sur l'unité de gestion exploitation : CLEP SAINT HILAIRE - STGS

Installation: UNITE DE DISTRIBUTION LA BAZOGE

Commune du point de surveillance : ROMAGNY FONTENAY

Point de surveillance POINT VARIABLE N°5-ROMAGNY

Numéro du Point de Surveillance : 0000004419 Localisation exacte : LA CHATIERE

Motif du prélèvement : CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - TENDANCE DEFAVORABLE

Date et heure du prélèvement : lundi 04 décembre 2023 à 11h41

Préleveur : PATRIX PAULINE

Numéro ARS-UD 50 : 00178244

Cette unité de distribution alimente toutes ou parties des communes de :

GRANDPARIGNY
ISIGNY-LE-BUAT
JUVIGNY LES VALLEES
MESNILLARD (LE)
MORTAIN-BOCAGE
ROMAGNY FONTENAY

SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

## **MESURES DE TERRAIN**

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	_				
Température de l'eau	11,0 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQU	JE				
рН	8,0 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DES	SINFECTION	·			
Chlore libre	<0,04 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,12 mg(Cl2)/L				

Numéro ARS-UD 50: 00178244 page: 2 **ANALYSE LABORATOIRE** Analyse effectuée par : LABEO MANCHE Type del'analyse : 0CVM Code SISE de l'analyse : 00192937 Référence laboratoire : M23.150472-1-1 Résultats Limites de qualité Références de qualité inférieure supérieure inférieure supérieure **COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS** 0,060 µg/L 0.50 Chlorure de vinyl monomère

## **CONCLUSION SANITAIRE**

Eau d'alimentation conforme à la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorure de vinyle monomère fixée à 0,5  $\mu$ g/l. Cette concentration concerne le lieu exact du prélèvement et n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de d i s t r i b u t i o n .

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code La Santé Publique, je vous serais très obligé de bien vouloir porter cette information à la connaissance du public.

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé, L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

**Anthony BRASSEUR**